



## Demande de devis non respecté

Par **pierroleloo**, le **24/09/2009** à **16:01**

Bonjour,

J'ai récemment porté en réparation du matériel de sonorisation. J'ai demandé un devis avant toute réparation, il a donc été convenu que le vendeur me rappellerai une fois celui ci établi. Il me rappelle une semaine plus tard en m informant que la réparation était effectuée pour la somme de 80 euros, somme que je n'aurait pas accepté. Que puis-je faire?

Merci de votre intérêt

Par **Tisuisse**, le **24/09/2009** à **16:50**

Bonjour,

Le devis n'est obligatoire qu'à partir d'un certain montant. Avez-vous notifié votre exigence par écrit ? la mention du montant minimum pour un devis est-elle portée à la connaissance de la clientèle par voie d'affichage dans le magasin ? A mon humble avis, le réparateur, puisqu'il devait démonter certaines pièces pour faire son devis, a fait d'une pierre 2 coups, il a fait les réparations en même temps et, dans ce domaine, c'est la main d'oeuvre qui représente la plus grosse part de la facture, alors !

Par **pierroleloo**, le **24/09/2009** à **17:26**

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais donc récupérer mon bien sans faire d'histoire. Le vendeur a justifié son choix par le fait qu'il s'agissait d'une faible somme (qui représente 40

pour cent de la valeur neuve actuelle du bien), pour ma part je pense que c'est une question de point de vue, tant pis pour moi. Merci pour votre rapidité et votre intérêt pour mon problème.

Par **Patricia**, le **24/09/2009** à **21:50**

Bonsoir,

Commercialement, le devis par téléphone "n'existe pas" ...  
Uniquement par écrit.

Il doit comporter :

- identifications du prestataire et du client (raison sociale, nom, adresse, num de tél etc...)
- date
- "devis" écrit en gros
- liste détaillée des prix des fournitures
- M/Oeuvre prévue
- Total T.T.C.
- Durée et validité de l'offre (env 1 mois)